



## Enquête publique

### **Sécurisation du passage à niveau (PN) de la route du Grand Canal à Vétroz Appel à contribution de plus-value**

Se fondant sur l'article 25 de la loi du 15 novembre 1988 concernant la perception des contributions des propriétaires fonciers, de la loi cantonale du 23 janvier 1987 concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 aux frais d'équipements (art. 15), de la loi sur les routes du 3 septembre 1965, modifiée le 2 octobre 1991 et le 11 février 1998, de la loi fiscale du 10 mars 1976 (art. 227) ainsi que du règlement communal des constructions du 6 décembre 2006, la Municipalité de Vétroz soumet à l'enquête publique durant le délai légal de 30 jours les pièces déterminantes pour la fixation des contributions de plus-value de la sécurisation du passage à niveau (PN), en zone industrielle sur le territoire de la commune de Vétroz.

Le plan des zones contributives, le tableau des contributions et le rapport technique peuvent être consultés au greffe communal de Vétroz, route de l'Abbaye 31, au bureau du service technique durant le délai légal de 30 jours.

Les oppositions et propositions de modification éventuelle doivent être motivées et adressées à l'Administration communale de Vétroz dans les 30 jours dès la présente publication. Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits dans la procédure.

Vétroz, le 19 janvier 2024

**L'Administration communale**